



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/CCF/VIE/1
8 juillet 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Troisième session ordinaire de 1996
9-13 septembre 1996, New York
Point 7 de l'ordre du jour provisoire
PNUD

PNUD : CADRES DE COOPÉRATION AVEC LES PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
PREMIER CADRE DE COOPÉRATION POUR LE VIET NAM (1997-2000)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 - 2	3
I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT NATIONAL	3 - 18	3
A. Objectifs et priorités du développement	3 - 5	3
B. Problèmes et défis actuels	6 - 18	4
II. RÉSULTATS DE LA COOPÉRATION PASSÉE ET ENSEIGNEMENT RETIRÉS	19 - 20	7
III. STRATÉGIE DE COOPÉRATION AVEC LE PNUD ÉLABORÉE PAR LE GOUVERNEMENT	21 - 28	7
A. La note de stratégie de pays	22 - 24	8
B. La stratégie du Gouvernement concernant l'utilisation des ressources du PNUD	25 - 27	9
C. Stratégie d'élimination de la pauvreté	28	10
IV. STRATÉGIE PROPOSÉE ET DOMAINES D'ACTIVITÉ	29 - 49	10
A. Élimination de la pauvreté et politiques sociales	31 - 34	11
B. Réforme et gestion du développement	35 - 39	13
C. Gestion de l'environnement et des ressources naturelles	40 - 45	14
D. Domaines de services	46 - 49	16

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
V. ARRANGEMENTS DE GESTION	50 - 59	17
A. Gestion du cadre de coopération	50 - 53	17
B. Liens avec les programmes régionaux et sous-régionaux	54	18
C. Suivi et évaluation	55 - 57	18
D. Stratégie et objectifs de mobilisation des ressources	58 - 59	19

Annexe

OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LE VIET NAM (1997-2000)		20
---	--	----

INTRODUCTION

1. Le premier cadre de coopération pour le Viet Nam pour la période 1997-2000 est l'aboutissement d'un processus de consultations continues entre le Gouvernement et le PNUD. Ce processus a débuté par la préparation de la note de stratégie de pays, qui a été approuvée par le Premier Ministre en juin 1995.
2. La note consultative préparée par le PNUD pour proposer au Gouvernement ses vues sur la façon dont la coopération du PNUD pourrait au mieux appuyer les efforts de développement déployés par le Viet Nam a été une autre des principales étapes de la formulation du cadre de coopération. Cette note, tout en exposant le point de vue du PNUD, a néanmoins été rédigée en consultation avec le Gouvernement et la société dans son ensemble. La note consultative a également tenu compte des résultats des principales études entreprises depuis la préparation de la note de stratégie de pays, y compris le rapport intitulé «Poverty Elimination in Viet Nam», établie avec l'appui du PNUD, du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). De plus, cette note était fondée sur les résultats d'une série de discussions entre les services gouvernementaux intéressés, tant au niveau central que localement, les organisations non gouvernementales et les donateurs et le PNUD au sujet de questions spécifiques, y compris la pauvreté, les sexo-spécificités, les minorités ethniques et les réformes.

I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT NATIONAL

A. Objectifs et priorités du développement

3. Le renouveau (doi moi) est depuis 1986 la base de la politique de développement du Viet Nam. Les résultats du doi moi sont impressionnants : la croissance réelle du produit intérieur brut (PIB) s'est accélérée pour atteindre 9,5 % en 1995 contre 8,8 % en 1994; l'inflation a été maîtrisée; et le pays continue d'avancer dans sa transition vers une économie de marché.
4. Le doi moi est fondé sur le concept de développement axé sur l'homme. Comme l'explique le Gouvernement dans sa publication intitulée «Strategy for Socio-Economic Stabilization and Development Until the Year 2000», «l'un des principaux objectifs de la stratégie consiste à mettre l'être humain au coeur même du développement, l'idée étant que le processus du développement doit être mené à bien par le peuple et pour le peuple afin de réaliser un développement solide et durable». Dans le rapport qu'il a établi en vue du Sommet mondial pour le développement social, le Gouvernement a développé cette approche, la présentant comme «une stratégie axée sur la nécessité de protéger, d'encourager et de développer le potentiel humain, l'être humain étant le plus puissant moteur du développement et l'énergie créatrice est la source de la richesse matérielle et spirituelle de la société».
5. Le Gouvernement considère que le développement économique doit constituer la base de la réalisation des politiques sociales. Un développement social équitable, à son tour, est considéré comme la force motrice qui crée la stabilisation sociopolitique indispensable à une expansion économique soutenue.

Les principaux objectifs de développement du Viet Nam pour la période 1996-2000 sont les suivants :

a) Un taux annuel de croissance du PIB de 9 % à 10 %, l'accent devant être mis sur l'industrialisation et la modernisation;

b) L'établissement d'un équilibre judicieux entre le développement économique et le développement social, une attention spéciale devant être accordée à l'élimination de la faim et de la pauvreté, l'idée étant de réduire de moitié le taux de pauvreté d'ici à l'an 2000 et d'éliminer totalement la pauvreté d'ici à 2010;

c) La création de conditions propices à une expansion solide et durable, l'accent devant être mis sur la mise en valeur continue des ressources humaines, le développement des capacités technologiques, la protection de l'environnement, le développement de l'infrastructure et la transition vers une économie de marché.

B. Problèmes et défis actuels

6. Les sections ci-dessous exposent les principaux problèmes et défis qui se posent dans les domaines identifiés dans la note de stratégie de pays comme étant ceux dans lesquels les Nations Unies apporteront une coopération.

La pauvreté au Viet Nam

7. Grâce aux efforts déployés par le passé par le Gouvernement pour assurer une éducation primaire universelle et une couverture universelle des soins de santé primaires, le Viet Nam, en dépit d'un PIB par habitant très peu élevé - 220 dollars en 1994 - occupe un rang assez élevé pour ce qui est de certains indicateurs de développement social. Néanmoins, la stagnation économique que le pays a connue pendant la fin des années 70 et le milieu des années 80 a entraîné une réduction des dépenses publiques consacrées aux services sociaux, ce qui a érodé certains des progrès accomplis par le passé sur la voie du développement social. Les dépenses consacrées au secteur social ont recommencé à augmenter après l'introduction du doi moi, mais leur taux d'augmentation n'a pas été suffisant pour satisfaire la demande de services sociaux, en expansion rapide.

8. Le déclin de la pauvreté au Viet Nam est lié au lancement du doi moi. Selon les estimations du Bureau central de statistique, la pauvreté a diminué de 6 % entre 1992 et 1994. Le doi moi a apporté des avantages substantiels aux populations rurales. Certaines des réformes précédentes, comme la libéralisation du commerce, la réforme du régime foncier et des baux et la décollectivisation de l'agriculture, ont offert aux agriculteurs la possibilité de choisir leurs récoltes, de commercialiser leurs productions et de profiter directement du produit de leurs ventes. Néanmoins, la pauvreté demeure très répandue. Selon les estimations de la Banque mondiale, la moitié de la population est pauvre, et le Bureau central de la statistique a estimé que les «plus pauvres des pauvres» représentent environ 20 % de la population. Les deux sources concordent sur le point que 90 % des pauvres vivent en milieu rural. Il existe néanmoins

/...

d'importantes disparités d'une région à une autre pour ce qui est de la répartition des richesses. En outre, l'incidence de la malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans demeure très élevée (42 %).

9. Selon le rapport intitulé «Poverty Elimination in Viet Nam», préparé avec le concours du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF, cinq causes chroniques et interdépendantes sont à l'origine de la pauvreté : a) l'isolement géographique, social, linguistique et intellectuel; b) une capacité insuffisante de faire face à des risques comme maladies, grossesse non souhaitées, mauvaises récoltes, maladies du bétail ou catastrophes naturelles; c) le manque de ressources productives, par exemple ressources humaines pour le travail, terre ou capitaux; d) la dégradation de l'environnement, les revenus diminuant par suite de l'amenuisement des forêts, de l'érosion des sols et la diminution des stocks de poissons; et e) le manque de participation des communautés locales à la planification et à l'exécution des activités tendant à lutter contre la pauvreté.

10. La pauvreté sévit de façon disproportionnée dans les régions reculées du pays. Pour les minorités ethniques, la misère est encore compliquée par l'éloignement des régions où elles vivent et par leurs différences linguistiques et culturelles, qui exigent des interventions spécialement conçues pour lutter contre la pauvreté.

11. L'insuffisance de la création d'emplois est un autre problème grave. Dans les régions urbaines, il y a quelque 2 millions de chômeurs. Dans les régions rurales, le sous-emploi est chose commune par suite du caractère saisonnier du travail, de l'exiguïté des exploitations et du manque d'accès à des emplois non agricoles ou à d'autres activités génératrices de revenus. Ces dernières années, l'emploi a augmenté à un rythme légèrement inférieur à 3 %, mais la population active continue de s'accroître rapidement, 1,2 million de nouveaux arrivés venant chaque année grossir le marché du travail.

12. Bien que, d'une façon générale, les hommes gagnent plus que les femmes, l'origine ethnique et le milieu (milieu urbain ou rural et régions du pays) influe plus directement sur la pauvreté que le sexe. Par exemple, aussi bien les hommes que les femmes qui vivent en ville gagnent plus que leurs homologues ruraux.

13. La condition actuelle des femmes ainsi que les avantages apportés par l'éducation des femmes sont mis en relief dans différents rapports, dont celui que le Viet Nam a présenté à la Quatrième conférence mondiale sur les femmes et un récent rapport analytique sur le Viet Nam établi par le Bureau du PNUD dans le pays. Il apparaît en particulier que le niveau d'instruction de la mère influe directement sur la nutrition, la santé et l'éducation des enfants. Les femmes instruites sont plus productives et gagnent davantage aussi bien dans l'agriculture que dans les activités non agricoles et ont plus de chance d'utiliser des méthodes de planification de la famille modernes. Les autres problèmes que pose actuellement la situation des femmes au Viet Nam sont liés à la participation des femmes à la vie socio-économique et politique de la nation.

/...

Poursuite du processus de réforme

14. Le renouveau économique et institutionnel du Viet Nam apparaît inévitablement comme un processus de longue haleine qui n'est pas encore achevé. L'élan acquis par la réforme des lois et de l'administration publique doit être renforcé de sorte que la lenteur des progrès accomplis dans ces domaines n'entrave pas l'expansion économique future et ne compromette la stabilité et l'équité. Il demeure nécessaire de réformer les institutions du secteur public vietnamien pour leur permettre de faire face à une situation économique et sociale en mutation rapide et de la gérer. Le programme de renouveau réduit peu à peu le rôle que joue l'État en intervenant directement dans l'activité économique, tandis que, le pays s'étant orienté vers une économie de marché, le Gouvernement doit assumer des rôles nouveaux ou jouer différemment ceux qui étaient jadis les siens.

15. L'expansion économique ne pourra se poursuivre que si tous les secteurs de l'économie sont performants. À cette fin, le Gouvernement continue de renforcer ses capacités de créer un environnement propice à l'expansion et redouble d'efforts pour resserrer sa coopération avec des institutions non gouvernementales, le secteur privé et la société dans son ensemble et pour l'encourager entre ces derniers.

16. La promotion d'une politique d'ouverture est un aspect important du doi moi. Il est urgent pour le Viet Nam de formuler les politiques et de développer ses moyens d'action dans ses rapports avec les organes et accords régionaux et mondiaux comme l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la Commission du Mékong, et d'intégrer les obligations qui découlent de ces rapports à l'ensemble des efforts nationaux de développement.

Problèmes environnementaux

17. Les ressources naturelles dont le Viet Nam est doté sont diverses mais, par habitant, sont relativement limitées. Les forêts et les terres arables sont devenues particulièrement rares. L'agriculture, les pêcheries et la foresterie continuent de représenter une proportion importante du PIB vietnamien et constituent aussi la principale source de revenus dans les régions rurales. Comme les populations très pauvres n'ont souvent accès à aucune autre activité économique et sont tributaires des ressources naturelles pour leur subsistance, la dégradation de l'environnement peut transformer un revenu adéquat en pauvreté. L'accroissement démographique dépassant encore 2 % par an, l'on peut s'attendre à une intensification des pressions qui s'exercent déjà sur une base de ressources de plus en plus réduite.

18. La pollution urbaine et industrielle devient peu à peu aussi une sérieuse cause de problèmes environnementaux. Seulement 23 % de la population urbaine est desservie par le tout-à-l'égout, le reste devant utiliser des fosses septiques ou des latrines à fosse qui entraînent une contamination des eaux souterraines. Les eaux usées et les déchets industriels sont déversés sans guère de traitement dans les cours d'eau des grandes villes, ce qui continue d'accroître l'incidence

/...

des maladies transmissibles par l'eau chez les enfants. L'industrialisation rapide et une menace de plus en plus sérieuse sur la qualité tant de l'air que des eaux risquent de commencer à coûter cher sur les plans tant de la santé que de la production.

II. RÉSULTATS DE LA COOPÉRATION PASSÉE ET ENSEIGNEMENTS RETIRÉS

19. Le quatrième programme, qui a porté sur la période 1992-1996, a été conçu de manière à appuyer le processus de renouveau entrepris au Viet Nam au moyen, essentiellement, d'un appui dans le domaine de la formulation des politiques et du renforcement des capacités. Le quatrième programme du pays a marqué un net infléchissement par rapport aux trois programmes précédents, qui avaient été orientés surtout sur le transfert de technologies. Compte tenu de la rapidité des changements entraînés par le doi moi pendant la période couverte par le quatrième programme, le Gouvernement et le PNUD sont convenus d'axer la coopération du PNUD sur : a) les réformes économiques; b) la gestion de l'environnement et des ressources naturelles; et c) l'ajustement social. Les premiers efforts ont été entrepris à cette fin dans les domaines clés que sont les réformes de l'économie, des lois et des institutions publiques.

20. Lors de l'examen à mi-parcours du quatrième programme, qui a été réalisé au début de 1995, l'on est parvenu à la conclusion que le PNUD a été l'une des plus importantes sources de coopération technique sur lesquelles le Gouvernement a pu compter dans les efforts qu'il a faits pour renforcer les capacités nationales de gestion du développement. Le Gouvernement a relevé en particulier que le PNUD avait eu un impact majeur sur la formulation et la mise en oeuvre du doi moi. En outre, les participants à l'examen à mi-parcours ont souligné que les trois principaux domaines d'activité prévus par le quatrième programme ont conservé toute leur pertinence et que les ressources du PNUD devraient continuer d'être utilisées comme capitaux de démarrage de manière à jouer un rôle de catalyseur. Les participants ont également identifié un certain nombre de problèmes auxquels des solutions devraient être recherchées pendant le reste du quatrième programme, essentiellement avant le lancement du programme suivant, en janvier 1997. Par exemple, le processus d'approbation au niveau du Gouvernement a été marqué par des retards, la coopération technique n'a pas été suffisamment coordonnée avec celle des autres donateurs, et la capacité du personnel de contrepartie a été loin d'être suffisante pour faire face au passage rapide à la modalité de l'exécution nationale. Les participants à l'examen à mi-parcours ont recommandé que, pendant tout le reste du quatrième programme, il soit élaboré davantage de projets et de programmes dans les domaines de l'ajustement social et de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles. Enfin, l'on est parvenu à la conclusion que l'impact du quatrième programme pourrait être accru, à l'avenir, en augmentant le nombre d'interventions au niveau des provinces et au niveau local.

III. STRATÉGIE DE COOPÉRATION AVEC LE PNUD ÉLABORÉE PAR LE GOUVERNEMENT

21. Étant donné l'expérience acquise lors de l'exécution du quatrième programme et les avantages comparatifs dont a joui le PNUD, le Gouvernement propose que l'objectif primordial de la coopération du PNUD, pendant la période couverte par

le premier cadre de coopération avec le Viet Nam, soit d'aider le pays à promouvoir un développement durable axé sur l'être humain et aurait pour principal objectif d'éliminer la pauvreté. Ainsi, l'assistance du PNUD serait pleinement conforme au concept fondamental qui inspire la stratégie de stabilisation et de développement socio-économiques jusqu'en l'an 2000 élaborée par le Gouvernement, qui met l'être humain au centre du développement et qui tend à promouvoir l'épanouissement du potentiel des individus et des communautés ainsi que de la nation tout entière. L'assistance du PNUD répondrait également à l'appel lancé par le Premier Ministre du Viet Nam en 1995 à l'occasion de la Journée des Nations Unies, tendant à ce que les activités de coopération des organismes des Nations Unies visent surtout à aider le Gouvernement à éliminer la faim et à atténuer la pauvreté dans le pays.

A. La note de stratégie de pays

22. La stratégie de coopération avec le PNUD élaborée par le Gouvernement est fondée, pour l'essentiel, sur l'opération de planification stratégique détaillée de la coopération avec le système des Nations Unies dans son ensemble qui a abouti à l'élaboration de la note de stratégie de pays. Celle-ci avait expressément pour but de définir le cadre de la programmation de la coopération que fourniraient à l'avenir tous les organismes du système des Nations Unies, compte tenu des priorités de développement définies par le Gouvernement ainsi que des mandats des organismes du système. Cette opération de planification stratégique a fait intervenir de larges consultations entre tous les organismes non gouvernementaux intéressés et les organismes résidents et non résidents du système des Nations Unies. Le Premier Ministre a officiellement approuvé la note de stratégie de pays, qui a été publiée et distribuée en vietnamien et en anglais, en juin 1995, comme document du Gouvernement.

23. Il est dit dans la note de stratégie qu'essentiellement, la coopération du système des Nations Unies devra avoir pour but de «mobiliser des ressources en vue d'un développement durable» et que «le Gouvernement vietnamien et les organismes des Nations Unies représentés dans le pays sont convenus que le développement durable doit être l'objectif ultime de toutes les activités de développement». Le Gouvernement a déterminé que la note de stratégie constituera la base de la formulation des cadres de coopération avec les organismes des Nations Unies, y compris le présent cadre de coopération avec le PNUD.

24. Selon la note de stratégie, l'appui du PNUD devra porter sur trois domaines prioritaires : a) développement social; b) réformes économiques et juridiques et réforme de l'administration publique; et c) gestion de l'environnement et des ressources naturelles. Le Gouvernement propose maintenant que le premier cadre de coopération soit axé sur ces trois domaines prioritaires, comme exposé plus en détail au chapitre V ci-dessous. L'accent mis par le PNUD sur l'élimination de la pauvreté, dans le secteur social, est le prolongement direct des consultations qui ont eu lieu entre toutes les parties intéressées et les activités envisagées appuieront les stratégies mises au point par le Gouvernement pour éliminer la misère. L'appui que le PNUD continuera d'apporter au processus de doi moi et aux réformes en général continuera de revêtir une importance critique pour l'industrialisation et la modernisation du pays. Enfin,

/...

la coopération du PNUD dans le domaine de la protection de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles a gagné en importance.

B. La stratégie du Gouvernement concernant l'utilisation des ressources du PNUD

25. Conformément aux recommandations formulées lors de l'examen à mi-parcours et sur la base des consultations qui ont eu lieu depuis lors, le Gouvernement a l'intention d'utiliser les ressources du PNUD de manière qu'elles jouent un rôle de catalyseur et produisent un effet de levier. Dans les trois domaines d'activité prioritaires analysés plus en détail au chapitre V ci-dessous, le Gouvernement a l'intention de solliciter une assistance du PNUD dans les secteurs où celui-ci a apporté la preuve de ses compétences et joui de nets avantages comparatifs, comme indiqué ci-après :

a) En ce qui concerne la formulation des politiques, la fourniture d'avis de haute qualité, de sources internationales, concernant les problèmes fondamentaux qui se posent dans chacun des principaux domaines d'activité, de sorte que le Gouvernement puisse envisager différentes options et créer des «environnements habilitants» afin de promouvoir la solution de ces problèmes sur une base participatoire;

b) Aide au renforcement des capacités des institutions clés, aux échelons national, régional, provincial et local, dans des secteurs comme la recherche, l'analyse, la formulation des politiques, la gestion et l'exécution, afin d'appuyer les activités prévues dans le cadre du programme, une attention particulière devant être accordée au renforcement des capacités dans les domaines de l'élimination de la pauvreté et de la coordination et de la gestion de l'aide;

c) Aide à la formulation ou, le cas échéant, au perfectionnement des programmes-cadres nationaux devant régir l'exécution des activités dans les trois domaines prioritaires ainsi que de méthodes d'identification d'indicateurs et de mesure de l'impact des activités;

d) Aide à la mobilisation de ressources et à la coordination de l'assistance en provenance d'autres sources bilatérales et multilatérales, et en particulier d'autres organismes du système des Nations Unies, afin de réaliser les priorités et d'exploiter les possibilités identifiées dans la note de stratégie;

e) Poursuite de l'assistance visant à faciliter les relations entre le Viet Nam et des organisations régionales et internationales comme la Commission du Mékong, l'ANASE et l'OMC et la réalisation des engagements pris dans le contexte de conférences régionales et mondiales, en particulier ceux émanant de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, de la Quatrième conférence mondiale sur les femmes et du Sommet mondial pour le développement social.

26. Indépendamment des activités spécifiques entreprises dans le cadre du programme, le PNUD devrait continuer de travailler dans trois domaines de services : coordination de l'aide, plaidoyer et mobilisation des ressources. D'une façon générale, les activités dans ces trois domaines seraient les suivantes : a) services d'appui à la coordination de l'aide au Gouvernement, aux organismes des Nations Unies, aux autres donateurs et au monde extérieur; b) mobilisation et concentration d'une assistance internationale supplémentaire pour le Viet Nam en général et pour la réalisation des activités prévues dans la note de stratégie de pays en particulier; et c) plaidoyer en faveur des concepts de développement définis lors de différentes conférences internationales.

27. La stratégie élaborée par le Gouvernement et par le PNUD repose sur une approche intersectorielle des questions intéressant les femmes. Lorsqu'il y aura lieu, les projets et les programmes tendront à promouvoir l'amélioration de la condition de la femme dans le cadre présenté par le Gouvernement lors de la Quatrième conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing (Chine) en septembre 1995. En outre, une attention spéciale sera accordée à la nécessité de mettre les femmes à même de jouer un rôle de direction de plus en plus important dans le processus de prise de décision en matière sociale, économique et politique.

C. Stratégie d'élimination de la pauvreté

28. Le Gouvernement et le PNUD se sont entendus sur un plan d'action pour l'élimination de la pauvreté (1996-1997), dont les objectifs stratégiques sont les suivants :

a) Appuyer l'engagement pris par le Gouvernement lors du Sommet mondial pour le développement social d'éliminer la pauvreté au Viet Nam d'ici à 2010;

b) Renforcer les capacités dont dispose le Gouvernement, notamment au niveau des provinces et des districts, pour formuler, exécuter, gérer et suivre l'exécution d'un programme national intégré d'élimination de la faim et de réduction de la pauvreté et d'évaluer son impact ainsi que de créer un environnement propice à l'élimination de la pauvreté;

c) Élaborer un cadre général de coordination des politiques et des programmes à l'intérieur duquel le Gouvernement, les collectivités locales, les organismes des Nations Unies et les autres donateurs puissent collaborer afin d'éliminer la pauvreté au Viet Nam.

IV. STRATÉGIE PROPOSÉE ET DOMAINES D'ACTIVITÉ

29. Comme indiqué ci-dessus, le premier cadre de coopération avec le Viet Nam est fondé sur les recommandations formulées dans la note de stratégie de pays et identifie trois domaines d'activité prioritaires : a) élimination de la pauvreté et politiques sociales; b) réformes et gestion du développement; et c) gestion de l'environnement et des ressources naturelles. Dans ces trois domaines, la coopération du PNUD mettra l'accent sur le renforcement des capacités et la création d'un environnement propice. En outre, les activités réalisées dans ces

/...

trois domaines prioritaires seront appuyées au moyen d'activités intersectorielles concernant la coordination de l'aide, le plaidoyer et la mobilisation des ressources.

30. La coopération du PNUD tendra également à appuyer la réalisation des principaux éléments du plan quinquennal élaboré par le Gouvernement vietnamien pour la période 1996-2000.

A. Élimination de la pauvreté et politiques sociales

31. Le Gouvernement vietnamien s'est engagé à ramener l'incidence de la pauvreté de 20 % en 1995 à 10 % ou 12 % d'ici à l'an 2000. Le PNUD a l'intention d'aider le Gouvernement à réaliser cet objectif au moyen de quatre types d'intervention :

- a) Assistance directe aux activités tendant à réduire la pauvreté grâce à une approche comportant quatre volets :
 - i) Fourniture d'une coopération technique pour aider à la formulation du programme national d'élimination de la pauvreté et du programme national d'élimination de la faim et de réduction de la pauvreté;
 - ii) Fourniture, sur une base durable, de micro-services financiers aux travailleurs pauvres;
 - iii) Fourniture de services de création d'emplois et d'avois aux secteurs pauvres et les plus démunis de la population grâce à la mise en place, à titre expérimental, de systèmes durables de micro-services financiers en milieu rural et de promotion des petites et moyennes entreprises (les projets pilotes de micro-services financiers aux travailleurs pauvres et aux secteurs les plus pauvres de la population seront mis à l'essai dans trois au moins des provinces les plus pauvres);
 - iv) Appui au développement des industries alimentaires et agro-alimentaires afin de renforcer la sécurité alimentaire;
- b) Appui aux efforts déployés par le Gouvernement pour assurer un accès universel à l'infrastructure de base et aux services sociaux grâce :
 - i) À la promotion, dans le domaine social, d'investissements publics rationnels de nature à réduire de façon appréciable le fardeau qui pèse sur les groupes les plus pauvres et les plus vulnérables, comme les minorités ethniques et les femmes;
 - ii) Au renforcement des capacités des organismes gouvernementaux compétents de planifier et de réaliser les investissements et les services sociaux;
 - iii) À la mise en place d'une capacité nationale d'intégrer les aspects sociaux, physiques, économiques et environnementaux de la gestion

/...

urbaine (au moyen d'approches participatoire pour la prestation de services d'infrastructure de base et de services sociaux par le biais d'activités auto-assistées et d'approches communautaires);

c) Renforcement des capacités nationales de formuler et de mettre en oeuvre dans le domaine social des politiques et des réformes de nature à compléter les réformes économiques et juridiques et la réforme de l'administration publique actuellement en cours. Les principaux éléments de l'assistance fournie dans ce domaine seront les suivants :

- i) Renforcement d'une capacité de collecte et d'analyse de données socio-économiques;
- ii) Aide à la réalisation des engagements pris lors du Sommet mondial pour le développement social et à la mise en oeuvre du plan quinquennal de développement du pays;
- iii) Renforcement des capacités de coordination, de planification et de gestion des activités de lutte contre l'infection par le virus d'immunodéficience humaine (VIH) et le syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA);

d) Appui au Comité national pour la promotion de la femme pour l'aider à mettre en oeuvre la Plate-forme d'action convenue à Beijing dans les domaines suivants :

- i) Fourniture de possibilités de formation à plus de 2 500 femmes;
- ii) Formation de hauts fonctionnaires, aussi bien hommes que femmes, à l'analyse des sexo-spécificités;
- iii) Intégration des questions intéressant les femmes aux politiques de l'État.

32. Le PNUD appuiera également la réalisation d'analyses des principaux problèmes rencontrés, et notamment de l'impact des réformes sur la pauvreté, la condition des femmes et les migrations internes.

33. Pour ce qui est du total des dépenses publiques et des statistiques actuelles concernant l'aide publique au développement (APD), le Viet Nam est déjà parvenu à la proportion 20:20 convenue lors du Sommet mondial pour le développement social. Lors d'une réunion du Groupe consultatif pour le Viet Nam tenue en décembre 1995, tous les principaux donateurs qui coopèrent aux efforts de développement du Viet Nam ont appuyé les objectifs fixés en matière d'élimination de la pauvreté et de politiques sociales.

34. Au plan national, le programme se traduira par un environnement plus propice aux efforts d'ensemble qui sont déployés pour éliminer la misère. Les activités réalisées dans ce domaine conformément au premier cadre de coopération auront un impact mesurable sur l'amélioration des capacités nationales de

formulation et d'exécution des politiques sociales ainsi que de collecte et d'analyse des données socio-économiques. Les questions intéressant les femmes auront été intégrées au processus de prise de décision du Gouvernement et il aura été formé un nombre accru de femmes pour les préparer à assumer des rôles de direction. En outre, le programme aura les résultats suivants : décentralisation des capacités d'exécution du programme d'élimination de la faim et de réduction de la pauvreté; élargissement, sur une base durable, de l'accès des populations rurales pauvres au crédit; élargissement, pour les populations urbaines et rurales pauvres et pour les minorités ethniques, de l'accès aux services sociaux, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'assainissement; mise en oeuvre, au moins sur une base pilote, de nouvelles stratégies de création d'emplois et de réduction du sous-emploi; et mise en oeuvre d'une stratégie efficace de prévision du VIH/SIDA. Au niveau communautaire, des projets comme les projets pilotes d'élimination de la faim et de réduction de la pauvreté seront conçus d'emblée de manière à inclure une mesure de leur impact sur les pauvres. En particulier, il sera rassemblé des données de référence et, lorsqu'il y aura lieu, il sera réalisé des évaluations rapides :

B. Réforme et gestion du développement

35. Les objectifs de la coopération du PNUD dans le domaine de la réforme et de la gestion du développement sont les suivants :

a) Promouvoir une gestion macro-économique rationnelle et un rôle approprié et efficace de l'État dans le contexte d'une économie de marché ainsi que le développement des autres secteurs de l'économie, et notamment du secteur privé;

b) Élaborer un cadre juridique d'ensemble afin d'appuyer les efforts de réformes socio-économiques en cours;

c) Renforcer les institutions publiques des pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires tout en encourageant un environnement propice et une participation active du public et des partenariats avec la collectivité.

36. La réalisation des objectifs susmentionnés contribuera à promouvoir la stratégie globale de croissance, de stabilité et d'équité élaborée par le Gouvernement, dont la mise en oeuvre est essentielle à l'élimination de la pauvreté. Plus spécifiquement, une administration publique plus efficace et plus efficiente permettra au Gouvernement de fournir des services essentiels aux pauvres, spécialement en milieu rural.

37. Pour consolider les résultats obtenus pendant le quatrième programme du pays, le PNUD continuera de fournir des avis pour la formulation de politique générale ainsi qu'un appui dans le domaine de la réforme macro-économique, de la réforme juridique et du développement du secteur privé, et de nouveaux accords seront entrepris pour intégrer aux activités les préoccupations sociales et environnementales. Un important programme tendra à appuyer l'élargissement de la réforme de l'administration publique aux institutions provinciales et locales.

/...

Un autre programme visera à appuyer le développement des capacités du Bureau de l'Assemblée nationale, de la Cour suprême et du Ministère public. Conformément à la politique de décentralisation, une aide sera fournie aussi pour le renforcement des capacités des administrations provinciales et locales. Parmi les autres domaines dans lesquels une assistance pourra être fournie, il convient de citer des services consultatifs sur la planification du développement national et la formulation d'une stratégie nationale de l'emploi, l'accent devant être mis sur la création de petites et moyennes entreprises. En outre, pour faciliter l'intégration du Viet Nam aux communautés régionales et internationales, le PNUD continuera d'appuyer le renforcement des capacités du pays pour lui permettre de s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en tant que membre de l'ANASE. Le PNUD s'emploiera aussi à faciliter l'entrée du Viet Nam à l'OMC ainsi que l'intégration des règles internationales régissant les normes et les investissements à la législation et à la réglementation nationales en vigueur.

38. Le Gouvernement a pris l'engagement, au niveau le plus élevé, de continuer à mener à bien le processus de doi moi. Pendant la période couverte par le prochain plan, le Gouvernement allouera des ressources substantielles aux efforts de réforme. De plus, des donateurs aussi bien multilatéraux que bilatéraux continuent de vouloir fournir une assistance dans ce domaine.

39. Les activités entreprises dans les domaines de la réforme et de la gestion du développement déboucheront sur la promulgation de nouvelles lois qui accroîtront la confiance des investisseurs privés nationaux et étrangers; le renforcement des capacités des institutions des pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires aux échelons tant central que local, ainsi qu'au perfectionnement des compétences des juges et des magistrats du Parquet; l'accroissement des capacités de gestion macro-économiques, qui se traduira par une gestion plus efficace et plus méthodique de l'économie; le resserrement des partenariats pour un développement entre le Gouvernement et des organisations non étatiques et des particuliers, ce qui se reflétera dans une participation plus active des populations à la planification, à la gestion et au suivi des investissements et des services publics; l'amélioration de l'efficacité des systèmes de prestations de services aux échelons provincial et local; l'utilisation accrue du plan d'investissement public aux plans national et provincial; et l'augmentation spectaculaire du nombre d'agents publics formés à l'exécution des projets.

C. Gestion de l'environnement et des ressources naturelles

40. Les objectifs des activités qui doivent être réalisées dans le domaine de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles sont de renforcer la capacité du Gouvernement :

a) D'intégrer les considérations environnementales au processus de prise de décision;

/...

- b) De promouvoir une utilisation rationnelle des ressources naturelles;
- c) De réduire l'impact de la pollution urbaine et industrielle dans les principales régions industrielles;
- d) De réduire l'impact des catastrophes naturelles grâce à un renforcement des dispositifs de préparation et de secours en cas de catastrophe.

41. Dans la réalisation des quatre objectifs susmentionnés, l'accent continuera d'être mis sur l'aspect prévention de la politique environnementale et sur une approche plus intégrée de la protection de l'environnement et du développement économique. Pour ce qui est de l'intégration des considérations environnementales au processus de décision et pour compléter les efforts qui ont été entrepris pour encourager un respect volontaire des normes de protection de l'environnement (grâce à des campagnes de sensibilisation, d'éducation et de formation), le PNUD aidera le Gouvernement à renforcer la législation environnementale et les instruments réglementaires visant à assurer une gestion rationnelle de l'environnement. Une assistance sera fournie aussi pour l'évaluation et le suivi des activités réalisées dans le domaine de l'environnement, l'établissement de rapports à ce sujet et l'évaluation des politiques et des programmes. Les indicateurs de succès seront notamment une meilleure intégration par le Gouvernement des préoccupations environnementales dans le processus d'adoption des décisions concernant les investissements et les politiques de l'État, notamment au niveau local, intégration qui devra se refléter par l'introduction d'instruments de type marché, un plus grand respect de la réglementation relative à la protection de l'environnement, une sensibilisation accrue des décideurs et une augmentation des crédits budgétaires alloués aux activités environnementales.

42. Afin de promouvoir une utilisation rationnelle des ressources naturelles, l'on s'attachera surtout à mettre au point des systèmes agricoles durables, notamment dans les domaines de la gestion intégrée des parasites, l'énergie rurale et la conservation de la biodiversité qui subsiste encore. Les indicateurs de succès seront notamment une augmentation des crédits alloués aux activités de conservation de la biodiversité et une intégration plus étroite des efforts de protection de la biodiversité aux activités de développement rural.

43. Afin de réduire la menace croissante créée par la pollution urbaine, industrielle et agricole, le Gouvernement et le PNUD s'emploieront à promouvoir une approche régionale de gestion de la qualité de l'environnement afin de réduire la pollution. Un indicateur de succès sera une réduction de la contamination de l'eau distribuée à Hanoi, à Ho Chi Minh Ville et dans les autres grandes agglomérations. L'on s'attachera à renforcer les capacités de mettre au point des normes réalistes de qualité des eaux destinées à différents usages dans la région du fleuve Rouge et du Dong Nai.

44. Afin de réduire l'impact des catastrophes naturelles, les activités entreprises pendant le quatrième programme seront élargies à l'ensemble du territoire du pays. L'objectif sera de relier 75 % des districts exposés à des catastrophes à un réseau national de formation et de secours.

45. Le PNUD continuera d'aider le Gouvernement à formuler et à exécuter des projets et des programmes tendant à mettre le Viet Nam à même de s'acquitter de ses obligations internationales en matière d'environnement. L'accent sera mis en particulier sur les cours d'eau internationaux, le changement climatique et la disparition de la biodiversité. L'on s'attachera à mobiliser des ressources dans le contexte du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), de Capacités 21 et du Protocole de Montréal. Le Gouvernement accroîtra nettement les crédits alloués à ce type d'activités par rapport à celles qui leur ont été destinées pendant la période de planification 1991-1995.

D. Domaines de services

Coordination et gestion de l'aide

46. À la demande du Gouvernement, le PNUD joue depuis 1993 le rôle d'organisme donateur chef de file pour aider le Gouvernement à coordonner et gérer l'assistance. Il continuera de fournir des services dans ce domaines et notamment :

a) Des ressources et des avis techniques afin de renforcer la capacité institutionnelle et humaine du Gouvernement de mieux coordonner et gérer l'aide extérieure au développement;

b) Une assistance visant à aider le Gouvernement à préparer les réunions annuelles du Groupe consultatif et les réunions de coordination sectorielle de l'aide;

c) Un appui à la préparation de réunions d'information sur la coordination de l'aide et des services d'appui essentiels à la coordination et à la gestion de l'assistance, notamment dans le contexte des réunions mensuelles des donateurs et des groupes de travail responsables des divers programmes et de la mise en oeuvre de l'APD;

d) L'inclusion d'éléments de coordination de l'aide dans tous les nouveaux programmes et projets; et

e) Coordination des activités du système des Nations Unies. Le PNUD encouragera l'utilisation de réseaux électroniques pour améliorer la coordination de l'assistance.

47. La coopération du PNUD, en ce qui concerne la gestion de l'aide, tendra notamment à renforcer les capacités locales de planification et de gestion des projets ainsi qu'à renforcer les autres systèmes et processus du Gouvernement. Un appui pourrait être fourni aussi pour renforcer la capacité des institutions nationales de gérer tous types de projets financés au moyen de l'APD.

Plaidoyer et conférences internationales

48. Le PNUD continuera d'appuyer activement le Gouvernement pour l'aider à donner suite aux différentes conférences internationales consacrées au développement. Des réunions mondiales comme la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, la Conférence internationale sur la population et le développement, le Sommet mondial pour le développement social, la Quatrième conférence mondiale sur les femmes et la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) ont permis au Gouvernement d'analyser très en détail d'importants problèmes mondiaux et d'articuler ses propres politiques nationales en la matière. Des activités ont été entreprises pour donner suite à ces réunions, et l'élan acquis devra être entretenu de manière que les importants problèmes traités lors des conférences susmentionnées continuent de recevoir l'attention et le soutien qu'ils méritent parmi les priorités nationales et locales de développement.

Mobilisation des ressources

49. Le Gouvernement collaborera de plus en plus activement avec le Bureau du PNUD dans le pays pour mobiliser des ressources aussi bien nationales qu'extérieures. La stratégie de mobilisation des ressources qui sera suivie est exposée au chapitre VI ci-dessous.

V. ARRANGEMENTS DE GESTION

A. Gestion du cadre de coopération

50. Dans le cadre des rapports de coopération qui se sont établis entre eux, le Gouvernement et le PNUD géreront conjointement le cadre de coopération, y compris pour ce qui est de la formulation détaillée des activités mentionnées dans le présent document, de l'examen et de l'approbation des divers programmes et projets, du suivi et de l'examen de l'exécution et de l'impact des activités et de l'évaluation des résultats. La décentralisation se poursuivant, le Gouvernement et le PNUD collaborent activement pour déterminer comment les processus de gestion pourraient être rationalisés afin d'améliorer l'efficacité de la coopération du PNUD en particulier et de l'APD en général.

51. Aussi bien le Gouvernement que le PNUD appuient l'élargissement de la modalité de l'exécution nationale et comptent élaborer ensemble un manuel sur l'exécution nationale qui est utilisé depuis le 1er janvier 1996. Ce manuel a facilité la mise en oeuvre des projets devant faire l'objet d'une exécution nationale. Celle-ci continuera d'être utilisée dans toute la mesure possible, mais seulement après une évaluation attentive des capacités de gestion de l'agent d'exécution national potentiel lors de la formulation du programme. Les ressources du PNUD continueront de financer des services consultatifs, administratifs et logistiques d'appui à l'exécution des programmes, et spécialement de ceux qui doivent faire l'objet d'une exécution nationale.

52. Grâce à l'application de l'approche-programme et aux efforts de coordination de l'aide et de mobilisation des ressources, le PNUD et le

/...

Gouvernement cherchent à établir de larges partenariats avec d'autres donateurs pour financer les activités visées dans le présent cadre de coopération. À cet égard, le Gouvernement appuie l'idée d'une participation aux coûts des donateurs bilatéraux et multilatéraux avec le PNUD dans l'intérêt d'une meilleure coordination de la gestion. En outre, des partenariats avec différentes institutions gouvernementales nationales, des organisations non gouvernementales (ONG) nationales et internationales, des municipalités et le secteur privé sont peu à peu créés en vue de la réalisation des activités appuyées par le PNUD. Ces partenariats devraient renforcer l'appui aux activités prévues par le présent cadre de coopération, mais ils compliqueront la gestion des programmes, qui devra par conséquent recevoir une attention accrue.

53. Comme demandé par le Gouvernement, les institutions spécialisées des Nations Unies devront jouer essentiellement deux rôles, à savoir : a) fournir des indications techniques, selon qu'il conviendra; et b) mobiliser les apports internationaux nécessaires à la mise en oeuvre du programme, particulièrement dans leurs domaines de compétence respectifs. Comme recommandé lors de l'examen à mi-parcours du quatrième programme, l'on s'efforcera de promouvoir l'utilisation d'experts nationaux, lorsque cela sera possible, pour l'exécution des projets. Un projet élaboré dans le cadre du quatrième programme du pays en vue d'intégrer les services de volontaires, y compris des volontaires des Nations Unies, du Programme de services consultatifs à court terme des Nations Unies et du Programme de transfert de connaissances par l'entremise des nationaux expatriés, sera poursuivi dans le contexte du présent cadre de coopération afin de renforcer les capacités de gestion et les capacités techniques dans le secteur non étatique et le secteur privé naissants.

B. Liens avec les programmes régionaux et sous-régionaux

54. Comme cela a été relevé lors de l'examen à mi-parcours, le Viet Nam n'a pas encore pleinement tiré parti ni bénéficié des activités régionales et sous-régionales appuyées par le PNUD. Il faudra par conséquent s'attacher à mieux intégrer ces activités aux priorités nationales identifiées lors de la réunion annuelle du Groupe consultatif et du processus de préparation de la note de stratégie du pays. Il faudra notamment resserrer les liens entre le programme national et le programme régional du PNUD pour l'Asie et le Pacifique et ses éléments sous-régionaux, spécialement dans les domaines de l'élimination de la pauvreté et de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles.

C. Suivi et évaluation

55. Le présent cadre de coopération fera l'objet d'examens périodiques, et notamment d'examens systématiques annuels entre le PNUD et les institutions gouvernementales intéressées pour veiller à ce que les objectifs fixés et les activités prévues continuent de cadrer avec les besoins et les priorités de développement du pays, et un examen approfondi à mi-parcours, au milieu de 1998, auquel participeront tous les services de contrepartie du Gouvernement, les donateurs, les ONG et les autres partenaires et qui débouchera sur une réunion d'examen à mi-parcours.

56. Le Gouvernement et le PNUD ont l'intention de mettre l'accent aussi bien sur l'évaluation des performances et de l'impact des activités au niveau des projets que sur les questions liées à l'obligation de rendre compte de la façon dont l'assistance a été utilisée. Pour évaluer l'impact aussi bien des initiatives du PNUD que des politiques du Gouvernement en général, les statistiques et les informations disponibles seront analysées pour suivre constamment l'évolution de la situation de la pauvreté au Viet Nam. Comme les données de référence remontent à l'enquête sur les conditions de vie au Viet Nam réalisée en 1992/1993, il est proposé que le PNUD appuie une deuxième enquête en 1997 afin de pouvoir analyser l'évolution de la situation de la pauvreté et de la condition des femmes dans le pays.

57. Conformément aux recommandations formulées dans la note de stratégie, le PNUD étudiera aussi avec le Gouvernement la possibilité d'organiser une évaluation commune de la situation dans le pays ainsi qu'une analyse globale des opérations du système des Nations Unies au Viet Nam.

D. Stratégie et objectifs de mobilisation des ressources

58. La stratégie de mobilisation des ressources comprendra les éléments suivants. Premièrement, le Bureau du PNUD dans le pays collaborera avec le Gouvernement pour préparer de solides propositions de projets en vue d'un financement au titre de la rubrique 1.1.2 (fonds alloués sur une base régionale en vue d'une utilisation nationale) de l'objectif fixé en ce qui concerne l'allocation des ressources de base. Deuxièmement, le Bureau du PNUD dans le pays s'emploiera activement à identifier les possibilités concrètes d'utiliser différents fonds administrés par le PNUD comme le FEM, les ressources spéciales du Programme et d'autres fonds d'affectation spéciale. Troisièmement, le Bureau local du PNUD collaborera étroitement avec le Gouvernement pour encourager une programmation conjointe et pour faire en sorte que les autres donateurs participent d'emblée à la programmation des activités prévues par le présent cadre de coopération. Le PNUD fournira également une assistance pour faciliter l'élaboration de cadres nationaux de programmation, selon qu'il conviendra, pendant la préparation de nouvelles interventions. Ces activités devraient permettre de créer de nouvelles possibilités de participation aux coûts ou de cofinancement avec d'autres donateurs, notamment avec le secteur privé. Le Gouvernement encouragera les donateurs multilatéraux et bilatéraux, dans le cadre du Groupe consultatif pour le Viet Nam, à affecter leurs contributions à une participation aux coûts avec le PNUD dans le but de renforcer et de faciliter la gestion des activités entreprises dans le contexte des priorités nationales du Viet Nam.

59. Les objectifs de mobilisation des ressources figurant en annexe représentent une estimation du montant total des ressources (ressources de base et autres ressources) qui seront sans doute disponibles pour financer les activités prévues dans le présent cadre de coopération. Les ressources financières ont été allouées pour la période initiale allant de 1997 à 1999.

Annexe

OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LE VIET NAM (1997-2000)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Source	Montant	Observations
RESSOURCES DE BASE DU PNUD		
Report estimatif du CIP du cinquième cycle	9 000	
TRAC 1.1.1	31 909	Affectation immédiate au pays. Cet ordre de grandeur est présenté uniquement à des fins de planification initiale. L'affectation effective dépendra de la disponibilité de programmes de haute qualité. Toute augmentation de ces ordres de grandeur dépendra également de la disponibilité de ressources.
TRAC 1.1.2	De 0 à 66,7 % de TRAC 1.1.1	
AFPP/AST	3 465	
Total partiel	44 374 <u>a/</u>	
RESSOURCES AUTRES QUE LES RESSOURCES DE BASE DU PNUD		
3.0 Participation aux coûts du Gouvernement	500	
4.0 Participation aux coûts de tierces parties	15 000	
5.0 Fonds de promotion d'un développement durable (FEM, Protocole de Montréal)	10 000	
6.0 Autres fonds (UNIFEM)	6 000	
Total partiel	31 500	
TOTAL	75 874 <u>a/</u>	

a/ Non compris les ressources disponibles au titre de TRAC 1.1.2, qui font l'objet d'une allocation au plan régional en vue d'une utilisation au niveau des pays.

Abréviations : FEM = Fonds pour l'environnement mondial; CIP = chiffre indicatif de planification; AFPP = appui à la formulation des politiques et programmes; AST = appui aux services techniques; TRAC = objectif d'affectations de ressources de base; UNIFEM = Fonds de développement des Nations Unies pour la femme.
